

Le 15 janvier 2009

Les blessures liées aux armes à feu continuent d'avoir des répercussions importantes sur le système de soins de santé du Canada

L'Association canadienne des médecins d'urgence (ACMU) a publié une mise à jour de l'énoncé de positionnement sur le contrôle des armes à feu. Les armes à feu sont une cause de blessures et de décès importante au Canada. Contrairement aux perceptions erronées les plus fréquentes, les blessures liées aux armes à feu sont souvent associées au suicide, par opposition à l'intention criminelle, sont associées aux carabines et fusils de chasse et sont sur-représentées dans les populations rurales et autochtones. Un contrôle plus efficace des armes à feu signifie que l'on doit continuer à se concentrer sur les armes d'épaule, les populations rurales et les personnes suicidaires ou potentiellement victimes de violence familiale.

« En tant qu'urgentiste, j'ai été témoin de trop nombreuses tragédies où des patients ont été blessés ou tués par une arme à feu. Tous ces drames auraient pu être évités. Nous représentons les patients et nous devons protester contre l'assouplissement des lois relatives au contrôle des armes à feu. Le contrôle des armes à feu permet de protéger la population et de sauver des vies », a déclaré la Dre Carolyn Snider, membre de l'ACMU et auteure principale de l'énoncé de positionnement.

Recommandation des mesures suivantes :

1. Soutien continu aux dispositions originales de la loi C-68 et de la loi sur le contrôle des armes à feu. Opposition active à toute tentative d'annulation du registre national des armes à feu (dont le registre des armes d'épaule).
2. Défense de la mise en œuvre par le gouvernement d'un système de surveillance à l'échelle canadienne pour les blessures et les décès liés aux armes à feu.
3. Élargissement des programmes axés sur la prévention du suicide, sur la violence entre partenaires intimes et sur la violence liée aux gangs de rue.
4. Soutien à une loi obligeant les établissements de santé à rapporter les blessures par balle, et non pas les blessures causées par un couteau ou autres blessures violentes.
5. Soutien continu aux recherches axées sur les blessures et les décès liés aux armes à feu afin de donner une orientation à l'élaboration de politiques publiques supplémentaires et de lois futures.

« Les recherches menées par l'ACMU attribuent aux conditions de délivrance strictes du permis de port d'armes et au processus d'enregistrement des armes à feu au Canada la baisse importante du nombre de blessures et de décès liés aux armes à feu ces dernières années : 400 décès de moins depuis que la loi a été adoptée. Nous sommes très heureux de constater que l'engagement d'appuyer le contrôle strict des armes à feu est aussi fort qu'il y a 16 ans. Le gouvernement actuel n'a pas caché son intention de démonter le processus de contrôle des armes à feu. Nous avons donc besoin de l'ACMU et d'autres spécialistes en matière de santé et de sécurité pour ne pas le laisser faire », a déclaré Wendy Cukier, professeure à l'Université Ryerson et présidente de la Coalition canadienne pour le contrôle des armes.

En 2004, 743 Canadiens ont été tués par une arme à feu et, malgré la couverture médiatique des crimes commis en ville, 76 % des décès liés aux armes à feu sont dus au suicide. En 2005, l'Ontario a adopté la loi 110, première loi canadienne qui oblige les établissements de santé de rapporter aux autorités le nom de toute personne blessée par balle. En mars 2007, la Saskatchewan a adopté une loi similaire, et en novembre de la même année, la Nouvelle-Écosse a fait de même.

L'Association canadienne des médecins d'urgence (ACMU) est un organisme national de perfectionnement professionnel et de défense d'intérêts représentant 1 750 médecins d'urgence au Canada. La mission de l'ACMU consiste à jouer un rôle mobilisateur sur le plan des soins de santé d'urgence dans le but d'améliorer la santé et la sécurité de toute la population canadienne.

Renseignements :

L'Association canadienne des médecins d'urgence : 613-523-3343, poste 14.

Wendy Cukier, professeure à l'Université Ryerson et présidente de la Coalition canadienne pour le contrôle des armes : 416-979-5000, poste 6740.

